

BON DE DEPENSE pour la somme

de (1) six mille cent septante quatre 50
 motif (2) Sal journalier occupé entre les routes
Kisiny.

Sal.
994 HT Frs

6113 50

61

6.174,50

Vu et vérifié et
 au L.C. 97
 Le Comptable

20/6/52
 total 931

RUHENGARI



17681

A Ruhengeri, le 30/6 1952
 Le (3) comptable

Gmif

Vu payer : Le ou les témoins,

J. Phust

71/01
 30/6/52
 Livre de caisse n°

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon

M. K. K.
110

Frs 6 113,50

Etat des salaires

(1)

24 juin

25 mai

entree route KISENYI

aux JOURNALIERS occupés à (2)

dur pour la semaine de

suivant détail ci-dessous :

Catégorie (3)	Dim.	Lundi	Mardi	Mer.	Jeu.	Vendr.	Sam.	Nombre de jours de 1/2	Taux 1/2	Montant des salaires
---------------	------	-------	-------	------	------	--------	------	---------------------------	----------	-------------------------

23/5 - 29/5	-	-	37	46	-	20	33	38	6.5	4.-	804 50
30/5 - 5/6	-	-	39	48	45	43	36	175	36		1.281 50
6/6 - 12/6	-	-	46	47	43	47	38	183	38		1.341 50
13/6 - 19/6	-	45	46	48	43	41	38	223	38		1.527 50
20/6 - 26/6	-	42	44	43	42	-	-	171	-		1.444 50
TOTAUX :	-	87	912	232	173	451	139	855	139		6.113 50

Arrête à la somme de (4) *une mille cent et deux francs 50 centimes*
 Va payer : *A. Kungu*
 Le ou témoins : *A. Kungu*
 A *Kungu*, le *30/6/1954*
 (5) Le *comptable*

(1) un état séparé par travail ou chantier à dresser d'après carnet ou liste d'appel.

(2) indication du travail ou chantier.

(3) capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc.

(4) en toutes lettres.

(5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse n°

[illegible]

Pour vérification et bon à payer $395 \text{ jours} \times 6,5 = 2.567,50$ Le chef
 $80 \text{ jours} \times 4 = 320,-$ (S)

Payé le

195

Témoin.

(S)

CHANTIER

Chap.

Art.

Litt.

Pour vérification et bon à payer jours X
 jours X

Payé le

195

Témoin.
(S)

J.C.G. Usa 2751

CHANTIER

Art.

Litt.

Pour vérification et bon à payer

jours $\times$  =
jours $\times$ 

Le chef
(S)

Payé le

195

Témoin.
(S)